

LES TROPHÉES SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL (PSMT)



COLLECTIVITÉS
— .mnt.fr —

Pourquoi valoriser le mieux-être au travail des agents ?

Dans un contexte de santé et bien-être fragile, les démarches de **prévention** pour améliorer la **santé** et le bien-être des agents territoriaux sont cruciales :

- 46 % des agents constatent une dégradation de leur niveau de **bien-être au travail** sur les 12 derniers mois,
- 77 % des agents ressentent du **stress** lié au contexte professionnel,
- 62 % des agents déclarent que leur travail affecte leur **sommeil**.

Pourquoi candidater aux PSMT ?

- **Sensibiliser** les élus locaux et les managers territoriaux aux enjeux de la santé et du mieux-être au travail.
- **Récompenser** et accompagner les collectivités territoriales qui contribuent à promouvoir la santé et l'amélioration du bien-être au travail de leurs agents.
- **Rendre visibles** les bonnes pratiques des collectivités et les valoriser.
- **Partager** ces bonnes pratiques pour participer à la diffusion d'une culture de la prévention dans les collectivités et inscrire la MNT comme un interlocuteur essentiel.
- **Promouvoir** une approche globale de la santé et les possibilités d'accompagnement sur ces problématiques.
- **Dynamiser** le réseau des militants de la MNT.

Les PSMT 2025 : quatre catégories...

- **Démarche participative et pratiques innovantes** : cette catégorie récompense toute initiative d'une collectivité ou d'un service public local qui, en rendant toutes les personnes concernées actrices, permet une **construction partagée** de la démarche de santé au travail au sein de la collectivité, à partir des **retours d'expérience** des agents. Cette catégorie inclue également les pratiques innovantes en matière de pilotage de la démarche de **santé au travail**, d'utilisation de nouveaux **outils** et de gestion des ressources humaines.

- **Organisation et intégration par le travail** : cette catégorie récompense toute initiative d'une collectivité ou d'un service public local qui a fait de l'**organisation** du travail un levier puissant pour réduire les **risques professionnels** et améliorer le **bien-être** au travail des agents. Elle inclue également les enjeux d'intégration dans le collectif de travail des agents les plus fragiles, lors de leur **retour ou maintien en emploi**, ou en situation de **handicap**.
- **Risques climatiques et conditions de travail** : cette catégorie récompense toute initiative d'une collectivité ou d'un **service public** local qui intègre, dans son approche des risques, la dimension des changements climatiques et **environnementaux** sur la santé, la sécurité et le mieux-vivre des agents.
- **Centre de gestion** : cette catégorie récompense toute **initiative** en matière de **santé au travail** d'un centre de gestion, d'une part dans l'**accompagnement** de **collectivités** affiliées (mise à disposition d'outils et/ou de ressources par exemple) ; et d'autre part dans la mise en place de **démarches** de santé au travail destinées à son propre personnel.

... et trois coups de cœur

- **Coup de cœur sport santé** : choix réalisé en jury sur proposition du comité de sélection parmi l'ensemble des dossiers recevables ; ce coup de cœur valorise une action centrée autour de la pratique de l'**activité physique** pour favoriser le **bien-être au travail**.
- **Coup de cœur santé mentale** : ce coup de cœur sera délivré en fonction des dossiers reçus qui proposent une action autour de la santé mentale.
- **Coup de cœur du public** : ce coup de cœur sera choisi par les internautes, les militants et les collaborateurs de la MNT.

Quelles dotations pour les lauréats ?

En plus de recevoir un **Prix santé et mieux-vivre au travail**, les lauréats pourront poursuivre l'année suivante leurs **actions** en faveur du **bien-être au travail** de leurs agents puisque chacun remportera un **accompagnement** offert par la MNT et SMACL Assurances.

Au-delà des dotations, des interviews, des reportages ou des articles seront réalisés sur les **lauréats** par la MNT, SMACL Assurances et les partenaires des prix. Un bon moyen de valoriser leurs actions !

Nouveauté 2025 : création d'un label

Pour instaurer davantage de reconnaissance aux collectivités ayant remporté un **Prix santé et mieux-vivre au travail**, un label est dorénavant décerné à tous les **lauréats**. Bien qu'il n'ait pas de durée limitée, l'année de millésime y est mentionnée, ce qui permet de souligner la nouveauté de la démarche préventive récompensée. À l'instar d'autres **labels** tels que Gault et Millau ou Le Routard, ces labels peuvent être cumulés, démontrant ainsi la constance de la **collectivité** en matière d'innovation et de prévention. Une cérémonie pourra être organisée dans la collectivité pour la **remise** du label, en présence du sponsor local des PSMT à la suite du prix, en présence de l'ensemble des agents de la collectivité.